

RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juin 2015 à 19 h 00

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 27 mai 2015, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales

PRÉSENTS :

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD - M. Jean-Marie CHUSSEAU - M. Serge MIQUEL
Mme Gaëlle SABOURAUD - M. Michel JEAN - M. Jean FAYOLLE – Mme Muriel BOYER –
M. Guillaume MARTIN – Mme Annick TETAUD – M. MINGUEZ Xavier.**

Date de la convocation : **le 28 mai 2015.**

Absent excusé : 4 **Mme Annick GOULEVANT - M. Rénauld BARBOT - Mme Patricia SAID - M. Emmanuel CRÉTIN**

Absent non excusé : 0

Procurations : Mme Goulevant donne pouvoir à M. Hallard

M. Barbot donne pouvoir à M. Sallafranque – Mme Said donne pouvoir à M. Minguez

M. CRÉTIN donne pouvoir à M. Miquel.

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance : **Mme Annick TÉTAUD** et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : une demande d'intention d'aliéner. Le conseil accepte à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Port de Mornac sur Seudre

La conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jacky HALLARD, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur SALLAFRANQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 338.73 €		4 782.61 €		9 121.34 €
Opérations de l'exercice	13 897.34 €	20 792.28 €	21 825.82 €	13 039.40 €	35 723.16 €	33 831.68 €
Résultat de clôture		11 233.67 €	4 003,81 €			7 229.86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire, accepte à l'unanimité le compte administratif du port 2014.

COMPTE DE GESTION 2014 – Port de Mornac sur Seudre

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal qui est identique au Compte Administratif 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de la commune présenté par le Receveur Municipal.

AFFECTATION DE RESULTATS – Port de Mornac sur Seudre

Le conseil municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Port, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice et constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **11 233.67 €**
- un déficit d'investissement de **4 782.61 €**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation des résultats	Montant en Euros
Déficit d'investissement reporté (ligne 001)	4 003.81 €
Excédent de fonctionnement (ligne 002)	11 233.67 €

BUDGET 2015 – Port de Mornac sur Seudre

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif :

- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par chapitre

Le budget primitif est présenté comme suit :

- section de fonctionnement (en équilibre) :

- Dépenses 27 064,12 €
- Recettes 27 064,12 €

- section d'investissement (en équilibre)

- Dépenses 27 237,59 €
- Recettes 27 237,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'accepter les modalités de vote dudit budget :
 - en section de fonctionnement par chapitre
 - en section d'investissement par chapitre

- de voter le budget primitif du port pour l'exercice 2015, tel que présenté.

Subventions associations et autres 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

Associations	Montant accordé en 2014	Propositions de la Commission	Décision du Conseil Municipal
Club des anciens	300.00 €	300.00	Voté à l'unanimité
Seudre et Mer	1 100.00 €	1 100.00	Voté à l'unanimité <i>M. Martin-M. Fayolle-Mme Tétaud</i> membres du bureau ne participent pas au vote
A.D.L. Bibliobus	80.00 €	80.00	Voté à l'unanimité
Pensionnés de la Marine Presqu'île d'Arvert	100.00 €	100.00	13 voix pour 1 contre M. Miquel <i>M. Fayolle</i> membre du bureau ne participe pas au vote
Terramornac	600.00 €	400.00	Voté à l'unanimité
Fêtes Romanes	800.00 €	600.00	Voté à l'unanimité <i>Mme Tétaud – M. Hallard</i> membres du bureau ne participent pas au vote
Labayaga	1 200.00 €	1 200.00	Voté à l'unanimité
Huître Pédagogique	400.00 €	400.00	Voté à l'unanimité <i>M. Martin</i> membre du bureau ne participe pas au vote
Kayak et nature	700.00 €	500.00	12 voix pour 2 contre (M. Miquel-M. Crétin) 1 abstention Mme Tétaud
Comité des Fêtes	450.00 €	450.00	Voté à l'unanimité
Cyclo-Club		300.00	Voté à l'unanimité
Coop scolaire		75+ 90 = 165	Voté à l'unanimité
TOTAL	5 730.00 €	5 630.00 €	

Subvention Académie Musicale de Royan

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Académie Musicale de Royan va organiser un concert dans notre église le dimanche 12 juillet. Il sollicite une subvention de **200 €** afin de les aider à payer les musiciens qui vont venir jouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

. De verser la somme de 200 € à l'Académie Musicale de Royan.

. Autorise M. le Maire à signer la convention pour l'organisation de cette manifestation.

TARIFS SALLES DU PORT et désignation d'un responsable des salles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'aménagement des salles du port est bientôt terminé et qu'il est nécessaire pour la location de ces salles, d'instaurer les tarifs suivants :

Tarifs été, du 1^{er} avril au 30 septembre

	Vote CM à partir du 15/06/2015
En semaine	
1 journée résidents Mornac	100 €
Journée supplémentaire résidents Mornac	80 €
1 journée non résidents Mornac	150 €
Journée supplémentaire non résidents	130 €
Week-End et jours fériés	
2 journées résidents Mornac	200 €
2 journées non résidents	300 €

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1^{er} octobre au 31 mars

la participation au chauffage avait été fixée à 40 € par jour.

	Vote CM à partir du 15/06/2015
En semaine	
1 journée résidents Mornac	140 €
Journée sup. résidents Mornac	120 €
1 journée non résidents Mornac	190 €
Journée supplémentaire non résidents	170 €
Week-End et jours fériés	
2 journées résidents Mornac	280 €
2 journées non résidents	380 €

	Vote CM
Caution toute catégorie	800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

. de faire appliquer les tarifs ci-dessus à partir du 15/06/2015.

Désignation d'un responsable des salles du port

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un responsable des salles du port, le conseil nomme :

- . M Gilles Sallafranque responsable des salles du port et
- . M Guillaume Martin et M Emmanuel CRÉTIN (suppléants).

REGLEMENT INTERIEUR SALLES DU PORT

Monsieur le Maire procède à la lecture du règlement intérieur des salles du port, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- . d'accepter le règlement intérieur des salles du port,
- . Autorise M le Maire à signer le règlement.

REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION BENEVOLES BIBLIOTHEQUE

Règlement intérieur bibliothèque

Monsieur le Maire procède à la lecture du règlement intérieur de la bibliothèque, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- . d'accepter le règlement intérieur de la bibliothèque.
- . Autorise le Maire à le signer.

Convention bénévoles

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention avec les bénévoles de la bibliothèque, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- . d'accepter cette convention
- . autorise le Maire à la signer

Monsieur le Maire tient à remercier en son nom et celui des conseillers municipaux toute l'équipe des bénévoles qui depuis plusieurs mois travaillent, se forment pour mettre en place ces règlements nécessaires au fonctionnement d'une bibliothèque aux normes actuelles dont ils s'engagent à assurer les permanences pour de larges conditions d'ouvertures. Ces remerciements vont également aux bénévoles qui ont fait vivre notre bibliothèque jusqu'à présent.

TOITURE MAIRIE – Choix des entreprises

Le Conseil Municipal examine les différents devis pour la réfection de la toiture de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir :

Corps de métier	Entreprises retenues	Montant H.T
Charpente menuiserie	Ent. Romain Sauquet	3 574,75 €
Couvreur zingueur	Sarl Fatou	9 423,83 €

Mobilier (salle du haut au port) – Choix de l'Entreprise

Mme Boyer présente le mobilier pour l'aménagement de la salle du port à l'étage. Sur trois entreprises, deux nous ont envoyé les devis avec les mêmes critères de choix et mêmes matériaux :

L'entreprise ACCESS pour un montant TTC de 6 112,80 €

Offre du 17.04.2015

. 9 Tables 2 907,00 € H.T,
. 50 Chaises bois 2 010,00 € H.T,
Forfait déballage et montage tables 150,00 € H.T

Montant H.T : 5 094,00 € H.T
Montant T.T.C : **6 112,80 € T.T.C**

L'entreprise D.P.C pour un montant TTC de 6 127,43 €

Offre du 20.04.2015

. 9 Tables 1 737,63 € H.T,
. 50 Chaises bois..... 3 318,50 € H.T,
Mobilier livré, monté, installé suivant coloris choisi

Montant H.T : **5 056,13 €**
Montant T.T.C : **6 127,43 €**

Nous sommes sur 2 devis équivalent, si l'on retire à DPC les 2 tables demi rondes pour un montant de 408,86 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire un choix sur l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de :

- . l'entreprise D.P.C pour un montant de **6 127,43 € TTC**
- . donne pouvoir à M le Maire afin d'effectuer le règlement de cette facture.

AMENAGEMENT DES BIBLIOTHEQUES (matériel informatique)

Monsieur le Maire Gilles Sallafranque donne la parole à Monsieur Chusseau responsable des bibliothèques pour le réaménagement de celles-ci.

Nous devons dans le cadre de l'acquisition de matériel informatique prendre la décision d'acquérir ce matériel pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.

Je demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce sujet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- . **Accepte d'acquérir du matériel informatique pour la bibliothèque,**
- . **Monsieur le Maire est chargé de toutes les démarches. Il est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.**

DEMANDE D'INTENTION D'ALIENER SUPERIEURE A 200 000 €

DIA Me LAPEGUE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumise au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :

Le 7 mai 2015.

Me Stéphane LAPEGUE de Royan pour la vente de la propriété située 22 rue du Moulin à Vent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité**

- **de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.**

DIA Me PLANTIVE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :

Le 1^{er} juin 2015.

Me PLANTIVE de Royan pour la vente de la propriété située 21 rue du Puits Doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

- **de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.**

CARA - Convention de soutien au développement social du territoire de la Communauté d'agglomération Royan atlantique : Développement de l'offre de services d'accueil et d'animation des 3-18 ans dans le cadre des préconisations définies par le projet éducatif et social communautaire de la politique de la ville et de la solidarité

Dans le cadre du Projet Éducatif et Social Communautaire, et plus particulièrement du volet Projet Éducatif Communautaire adopté par le Conseil communautaire le 24 janvier 2014, la politique de convention entre l'ARA et la COMMUNE doit permettre, au niveau du territoire de l'Agglomération Royan Atlantique, de :

- *favoriser un égal accès aux structures d'accueil les mercredis et pendant les petites et grandes vacances pour tous les enfants résidant sur le territoire de l'ARA,*
- *soutenir les structures existantes (établissements d'accueil du jeune enfant et accueils collectifs de mineurs),*
- *mutualiser des moyens et mettre en oeuvre des actions d'animations de loisirs en direction des jeunes de 12 à 18 ans.*

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'attribution de l'aide financière apportée par l'ARA à la COMMUNE.

L'objectif principal est de maintenir et développer l'offre de services d'accueil et d'animation pour les 3-18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accepter la convention**
- **de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.**

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DE ST SULPICE DE ROYAN

Monsieur le Maire explique que la C.A.R.A a mis en œuvre un soutien au développement social du territoire, de manière à permettre aux enfants de 3 à 18 ans des communes non équipées d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de bénéficier de l'offre de service d'accueil et d'animation des ALSH existants sur le secteur Est. Pour ce faire la CARA alloue une aide financière pour les 3 – 18 ans. Maintenant il y a lieu de passer une convention avec la Commune de St Sulpice pour définir les conditions de mise en œuvre de la participation financière apportée.

Cette convention permettra aux enfants de la commune de bénéficier de l'offre de service d'accueil de St Sulpice de Royan au même tarif que les enfants résidant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- **de passer une convention avec la commune de St Sulpice de Royan dans ce sens**

Elle permettra aux enfants de la commune de bénéficier de l'offre de service d'accueil de St Sulpice de Royan au même tarif que les enfants résidant sur la commune.

- **donne tout pouvoir à M .le Maire pour mettre en œuvre cette décision.**

KAYAK ET NATURE (journée Kayak)

Monsieur le Maire propose de renouveler la journée kayak comme elle avait été faite l'an passé. L'encadrement sera réalisé par les membres du kayak. Cette journée se déroulera le Dimanche 14 juin (de 10h30 à 17h30).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- **De prendre en charge les frais d'une journée de sortie de kayak : 10 € par enfant habitant à Mornac/Seudre de 8 à 16 ans.**

I.A.T (Indemnité Administrative de technicité)

Considérant qu'un adjoint technique principal 1^{ère} classe a été promu comme agent de maîtrise, il est nécessaire de compléter la délibération prise le 18 février 2014 concernant l'indemnité administrative de technicité comme suit :

Filière	grade	Montants de référence annuels	Coefficient maximum
Technique	Agent de maîtrise	469,65 €	8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

. de modifier la délibération du 18 février 2014 en intégrant le tableau ci-dessus.

ECOLE – remboursement surveillance de la cour

Mme Chérensac (représentante des parents d'élèves) a posé la question suivante :
Les parents dont les enfants mangent à la cantine versent en plus, la somme de 0,30 € sur les repas de cantine pour payer une personne supplémentaire lors de la surveillance de la cour après la cantine.

. Est-ce que les parents seront remboursés de cette somme lorsque cette personne est absente ?

Le conseil municipal décide de verser la somme à la coopérative scolaire (voir dans subvention 90 €).

POSE DE REPERES DE CRUES ET/OU SUBMERSIONS

M. CHUSSEAU explique au Conseil le projet de convention proposé par le SMASS (Syndicat Mixte d'accompagnement du Sage Seudre), fixant les modalités de gestion des repères de crues et/ou submersions, tant en ce qui concerne leur pose, leur surveillance, leur entretien et leur financement.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

Le conseil, par **8 voix pour** (M. Jean- Mme Boyer- M. Sallafranque- M. Barbot – M. Chusseau- M. Martin- M. Fayolle- Mme Tétaud)

3 abstentions : Mme Sabouraud- M. Minguez – Mme Saïd

4 voix contre : M. Miquel – M. Créatin – Mme Goulevant – M. Hallard.

- **approuve le principe de l'opération ;**
- **valide le contenu de la convention conclue entre le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre et la commune en vue de la pose des repères de crues et/ou de submersions ;**
- **autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération et à signer tous les documents s'y afférents.**

AFFAIRES DIVERSES

Photocopieur mairie + Office de Tourisme

Monsieur Martin demande où en est le projet d'achat du photocopieur pour la mairie. Il indique qu'il serait bon de le changer, et de mettre l'ancien à l'office de tourisme afin de proposer un service photocopie. Monsieur le Maire propose de le changer l'année prochaine.

Table réfrigérée pour la cantine et frigo salle du port

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de changer la table réfrigérante de la cantine et d'installer un frigo dans la salle du port. Un devis est proposé au conseil municipal :

. Ets Bichon	Table réfrigérée	2 168,06 €
	Frigo	1 793,81 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Seudre Croisière

M. Fayolle explique au conseil municipal que la D.D.T.M a émis un avis favorable à la demande de M. Llaguno pour installer sa billetterie pour les promenades en seudre, il faudra qu'il suive le cahier des charges pour sa construction, et qu'elle soit démontable pour l'hiver. La commune fera signer à M. Llaguno une autorisation d'occupation temporaire d'un an pour l'emplacement de son bateau et règlera une redevance. M. Llaguno a demandé comment s'effectue le nettoyage de la cale, M. Fayolle explique qu'un nettoyage se fera comme habituellement 1 fois tous les 15 jours entre chaque maline.

SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature	
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire		
2	HALLARD	Jacky	adjoint		
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint		
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe		
5	MIQUEL	Serge	adjoint		
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal		
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal		
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal		
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal		
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal		A donné procuration
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale		
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal		A donné procuration
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale		A donné procuration
14	TÉTAUD	Annick	Conseillère municipale		
15	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale		A donné procuration